



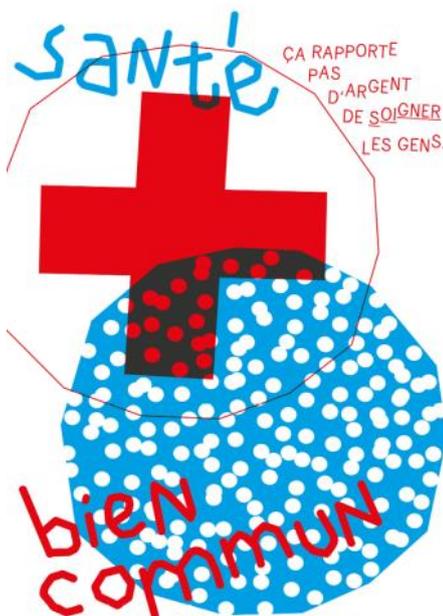
Info-flash

n°2 - 30 nov 2020

Comité de défense des hôpitaux publics de Dole

Les **40** communes qui ont pris une délibération en soutien aux hôpitaux publics de Dole

Ce week-end s'est tenue l'Assemblée générale de la Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux et maternités de Proximité. Axel Fricke et Laurence Bernier y ont participé en visio-conférence avec plus de 40 comités. Au cœur des débats : la poursuite de la politique de réduction des moyens de l'hôpital public au profit du secteur privé et la désertification médicale. La coordination a décidé de favoriser les échanges entre comités et de rendre plus visible son action. A suivre....



AMANGE
AUMONT
BARRETAINE
BRETIENIERES
BREVANS
CERNANS
CHEMIN
DAMMARTIN-MARPAIN
DAMPARIS
ECLANS NENON
FRASNE LES MEULIERES
GREDISANS
JOUHE
LA FERTE
LA LOYE
LA VIEILLE LOYE
LES PLANCHES PRES ARBOIS
MARNOZ
MENOTAY
MOIRON
MOISSEY
MOLAIN
MONNIERES
MONT SOUS VAUDREY
MONTHOLIER
MONTMIREY LE CHÂTEAU
MUTIGNEY
OFFLANGES
ORCHAMPS
OUSSIÈRES
PARCEY
PEINTRE
PUPILLIN
RAHON
RAINANS
RANS
ST AUBIN
ST BARAING
VADANS
VRIANGE

Le CADFAL39 (Conseil départemental des associations Familles Laïques du Jura) situé à St Aubin nous informe que dans le cadre de la crise COVID 19, les associations d'usagers sont sollicitées par l'ARS pour recueillir un retour d'expérience de patients qui auraient rencontré des difficultés dans leur parcours de soin, comme par exemple : La **déprogrammation**, de consultations, d'examens diagnostics, de soins, et d'interventions chirurgicales, dans le but de mobiliser au maximum la capacité d'accueil des patients et les moyens en personnels, pour prendre en charge les patients Covid, ou le **renoncement** aux soins par les patients eux-mêmes pour différents motifs (difficulté à trouver un professionnel de santé, crainte de la contamination en fréquentant les cabinets et établissements ou encore difficulté ou impossibilité de recourir à la télémedecine.)

⇒ le questionnaire (qui peut être anonyme) est sur notre site www.defense-hopitaux-dole.fr ou peut vous être envoyé par mail.



CE QUE JE PEUX FAIRE TOUT DE SUITE :

- Contacter mon/ma maire, si ma commune n'apparaît pas dans la liste.
- Témoigner si vous avez subi une déprogrammation de soins ou d'intervention

A la semaine prochaine !